

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---



## LE GROUPE M6 ET BOUYGUES TELECOM SIGNENT UN ACCORD DE DISTRIBUTION

**Le Groupe M6 annonce la signature d'un accord pour la distribution de ses chaînes et de leurs services associés auprès des abonnés Bouygues Télécom.**

Cet accord porte sur la distribution de l'ensemble des chaînes du Groupe M6, ainsi que les services non linéaires associés à ces chaînes. Il permettra en outre à l'ensemble des clients de Bouygues Télécom de bénéficier de services et fonctionnalités enrichis autour des programmes du Groupe M6 :

- des fenêtres de diffusions étendues pour les services de replay et de nombreux programmes supplémentaires à la demande ;
- des programmes en avant-première de leur diffusion TV ;
- des fonctionnalités innovantes et avancées qui permettront le lancement de nouveaux services par Bouygues Télécom en association avec les chaînes du Groupe M6 comme le start over <sup>(1)</sup> ou le cast <sup>(2)</sup> et bien d'autres encore.

Le Groupe M6 et Bouygues Télécom ont par ailleurs convenu de collaborer pour le développement de solutions de publicité adressée et enrichie sur les services M6.

*(1) Possibilité de revenir au début du programme pendant sa diffusion linéaire*

*(2) Possibilité de diffuser les programmes sur l'écran de TV via le mobile ou la tablette*

*Neuilly-sur-Seine, le 19 février 2018*

**CONTACT PRESSE**

**Corporate GROUPE M6 : Anne-Sophie Aubrée / 01 41 92 66 22 / [asaubree@m6.fr](mailto:asaubree@m6.fr)**



**CONTINUONS DE GRANDIR ENSEMBLE**